

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUIN 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le jeudi 23 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 21

Madame Chantal AYGAT, Maire,  
Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET, Nelly AUGUSTE,  
Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoint  
au Maire,  
Mesdames Katia ZANETTI, Morgane GUILLEMOT, Sylviane GABEZ, Céline BREIL et  
Barbara KIRCH conseillères municipales,  
Messieurs Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Luc MERIEUX, Samuel TRESSEL,  
Michel HANNE, Olivier BERTHELOT, Fabrice MARTINEZ, Laurent LESUEUR et Franc  
CORTESE, conseillers municipaux.

Procurations : 6

Monsieur Daniel CADAMURO donne procuration à Monsieur Robert BONNAFE,  
Madame Virginie LARROUX donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX,  
Madame Fabienne SAINT-AUBIN donne procuration à Madame Chantal AYGAT,  
Madame Monique NICODEMO-SIMION donne procuration à Monsieur Patrick DI  
BENEDETTO,  
Madame Michèle SANTACREU donne procuration à Madame Alexandrine  
MOUCHET,  
Madame Sophie CIECKO donne procuration à Monsieur René BÉGUÉ,

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice MARTINEZ

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers votants : 27

Date de convocation : 16 juin 2022

Date d'affichage : 16 juin 2022

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

## Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 avril 2022

## FINANCES LOCALES/MARCHES PUBLICS :

- 1/ Demande de subvention de l'association « Les Amis de Saint-Saturnin »

## VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE :

- 1/ Approbation de l'opération de désherbage de la bibliothèque municipale
- 2/ Signature d'une convention avec la communauté de communes des Hauts-Tolosans pour la mise en œuvre du fond de concours du pool routier 2022
- 3/ Dénomination de la nouvelle bibliothèque médiathèque
- 4/ Adoption du projet culturel de la commune de Merville

## RESSOURCES HUMAINES/PERSONNEL TERRITORIAL :

- 1/ Avancements de grades 2022 : Modification du tableau des emplois et des effectifs

## ENFANCE/JEUNESSE :

- 1/ Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du dispositif temps libre prévention jeunesse (TLPJ) et du dispositif ville vie vacances (VVV)

## URBANISME :

- 1/ Dénomination des voies du futur quartier de Lartigue

## INFORMATIONS DIVERSES :

↓ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2022

Madame le Maire soumet le compte-rendu du conseil municipal qui s'est déroulée le 22 avril 2022.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, à la majorité (25 voix pour et 2 abstentions de Madame SANTACREU et Monsieur BONNAFE pour cause d'absence), approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 22 avril 2022.

Madame le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal d'observer une minute de recueillement pour honorer la mémoire de mervillois disparus récemment. Les élus souhaitent leur rendre un dernier hommage solennel.

## I. FINANCES LOCALES/MARCHES PUBLICS

### 1.1 Délibération 2022/033 : Demande de subvention de l'association « Les Amis de Saint-Saturnin »

Exposé :

L'association dénommée « Les Amis de Saint-Saturnin » œuvre pour la conservation et la rénovation de l'Eglise Saint-Saturnin sise à Merville en Haute-Garonne. En ce sens, elle mène de nombreuses actions pour la mise en valeur de cet édifice qui fait partie du patrimoine remarquable de la commune.

Jusqu'à présent, cette association ne bénéficiait pas de subvention provenant du budget communal et fonctionnait par l'intermédiaire de financements divers.

Au regard du contexte budgétaire des associations qui tend à devenir de plus en plus difficile et compte tenu de l'intérêt général rempli par cette association, Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention annuelle de 300 € au même titre que les autres associations qui bénéficient d'un soutien financier de la part de la commune.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant la mission d'intérêt général remplie par cette association,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention de 300 € à l'association « Les Amis de Saint-Saturnin »,

PRECISE que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## II. VIE INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION GENERALE

### 1.2 Délibération 2022/034 : Approbation de l'opération de désherbage de la bibliothèque municipale

Exposé :

Les collections usuelles de la bibliothèque municipale de Merville, qui ne présentent pas un caractère ancien, rare ou précieux, constituent un fonds courant et relèvent à ce titre du domaine privé de la ville.

Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer des collections de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Chantal AYGAT

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique ;
- Le nombre d'exemplaires ;
- La date d'édition ;
- Le nombre d'années écoulées sans prêt ;
- La valeur littéraire ou documentaire ;
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète) ;
- L'existence ou non de documents de substitution.

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront :

- être jetés à la déchetterie ;
- donnés à un autre organisme ou une association à titre gratuit ;
- vendus.

Dans le cas d'une vente, le conseil municipal décide que les sommes récoltées seront reversées à la bibliothèque. Suite à cette opération, un état sera transmis à la municipalité par la responsable de la bibliothèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Considérant la nécessité de réaliser cette opération de désherbage pour permettre à la nouvelle bibliothèque médiathèque de démarrer avec une base documentaire actualisée,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération de désherbage réalisée à la bibliothèque de Merville,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.3 Délibération 2022/035 : Signature d'une convention avec la communauté de communes des Hauts-Tolosans pour la mise en œuvre du fond de concours du pool routier 2022

Exposé :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes des Hauts-Tolosans propose la signature d'une convention pour la mise en œuvre du fond de concours relatif au pool routier 2022.

La communauté de commune exerce la compétence voirie et réalise des travaux sur le territoire des communes membres. Les modalités de financement se font par l'intermédiaire d'un fond de concours.

Pour l'exercice budgétaire 2022, la commune bénéficiera de subventions pour la réalisation de travaux. En contrepartie, elle devra s'acquitter d'une contribution à hauteur de 74 310.73 €.

**Décision :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant les termes de la convention annexée à la présente délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'une convention liant la commune de Merville à la communauté de communes des Hauts-Tolosans pour la mise en œuvre du fond de concours du pool routier 2022,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### 1.4 Délibération 2022/036 : Dénomination de la nouvelle bibliothèque médiathèque

**Exposé :**

Par délibération n°2020-045 en date du 26 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de lancer une opération de construction d'une nouvelle bibliothèque médiathèque en centre-ville répondant ainsi à un besoin d'adapter le bâtiment aux nouveaux besoins de la population et surtout de redonner à celui-ci une position de centralité.

Afin de marquer cet événement fort que représente la construction d'un nouveau bâtiment structurant pour la ville et favoriser son appropriation tant par les usagers que par les habitants, un processus de concertation visant à la proposition du nom de cette nouvelle bibliothèque médiathèque a été mis en place courant mai associant les administrés mervillois par les différents canaux de communication.

Le groupe de travail consacré à la culture s'est réuni courant juin afin d'étudier les propositions formulées. Le choix du nom de la nouvelle bibliothèque médiathèque s'est porté sur « Au Fil des Mots » afin d'être cohérent avec l'espace culturel ARPEGE situé à proximité et constituer un fil conducteur dans les dénominations.

**Décision :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant la nécessité d'attribuer un nom à cette nouvelle bibliothèque médiathèque,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de nommer la nouvelle bibliothèque médiathèque « Au Fil des Mots »,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.5 Délibération 2022/037 : Adoption du projet culturel de la commune de Merville

Exposé :

La commune a décidé d'engager un projet de construction d'un pôle culturel afin de répondre à l'évolution démographique de la commune et à l'émergence de nouveaux besoins de la population tout en lui redonnant une position de centralité géographique. En témoigne l'inauguration récente de l'espace ARPEGE et la future mise en service de la nouvelle bibliothèque médiathèque.

L'ambition des élus au travers de ce pôle culturel est de développer la culture, de la rendre accessible au plus grand nombre, d'impulser une dynamique visant à fédérer les acteurs du territoire autour de projets culturels innovants.

Le développement de ce projet et notamment de la bibliothèque médiathèque, équipement de lecture publique, s'inscrit dans le cadre de l'action culturelle engagée par la municipalité de Merville.

La réflexion a été conduite par un comité de pilotage réunissant élus, personnel communal, la DRAC, les associations et tous les services intervenants dans le domaine de la culture, de l'enfance ou de l'animation sociale. Elle a abouti à la rédaction du projet culturel qui fixe les orientations stratégiques que la commune souhaite mettre en œuvre en matière culturelle.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant l'intérêt pour la commune de se doter d'un document cadre en matière culturelle,

Le conseil municipal, à la majorité (26 voix pour et 1 abstention de Monsieur FOURQUET),

APPROUVE le projet culturel de la commune annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

### III. PERSONNEL TERRITORIAL/RESSOURCES HUMAINES

#### 1.6 Délibération 2022/038 : Avancements de grades 2022, modification du tableau des emplois et des effectifs

Exposé :

Dans le cadre des avancements de grades annuels 2022 et de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion (LDG) au sein de la commune de Merville, Madame le Maire propose plusieurs nominations d'agents sur de nouveaux grades et donc les créations de postes suivantes :

Service enfance jeunesse :

- Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation et création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Suppression d'un emploi d'animateur et création d'un emploi d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation et création d'un emploi d'animateur,
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique et création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Service affaires scolaires :

- Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise et création d'un emploi d'agent de maîtrise principal,
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique et création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Suppression de trois emplois d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe et création de trois emplois d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Service culture :

- Suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Service police municipale :

- Suppression d'un emploi de Brigadier-chef principal et création d'un emploi de chef de service de police municipale.

Le tableau des emplois et des effectifs est modifié en conséquence. Madame le Maire précise que les avancements de grades des agents seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.



Chantal AYGAT

Par ailleurs, l'agent en charge de la communication et de l'informatique, titulaire du grade de rédacteur a fait valoir ses droits de mutation. Une procédure de recrutement a été mise en œuvre et le choix de la commission s'est porté sur un candidat qui détient le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe. Le tableau des emplois et des effectifs sera amendé en ce sens également.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'avis favorable exprimé à l'unanimité par le comité technique le 18 mai 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs en raison des avancements de grade 2022 et le recrutement d'un nouveau personnel,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

#### IV. ENFANCE JEUNESSE

##### 1.7 Délibération 2022/039 : Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du dispositif temps libre prévention jeunesse (TLPJ) et du dispositif ville vie vacances (VVV)

Exposé :

Madame le Maire expose que, depuis plusieurs années, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a mis en place un dispositif dénommé « temps libre prévention jeunesse » qui s'adresse aux jeunes âgés de 8 à 18 ans. L'objectif de celui-ci est de prévenir et lutter contre le désœuvrement des jeunes. Les actions menées par la Maison des Jeunes de Merville peuvent s'inscrire dans ce dispositif au titre du projet porté sur les années 2022-2023.

Par ailleurs, la maison des jeunes souhaite formuler une autre demande de subvention au titre du dispositif ville vie vacances pour son opération intitulée « Mains de jardinier ».

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les demandes de subventions formulées auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne concernant les dispositifs TLPJ et VVV,

PRECISE que les projets sont annexés à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

## V. URBANISME

### 1.8 Délibération 2022/040 : Dénomination des voies du futur quartier de Lartigue

Exposé :

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Il convient, pour faciliter le repérage des habitants, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et des maisons individuelles.

L'aménageur du futur quartier de Lartigue sollicite la commune afin d'attribuer un nom aux voies qui le compose.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission voirie constituée à cet effet,

Le conseil municipal, à la majorité (25 voix pour, 2 abstentions de Madame GUILLEMOT et Monsieur LESUEUR),

DECIDE d'attribuer les noms aux rues du futur quartier Lartigue comme indiqués sur le plan figurant en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

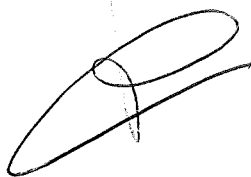
## VI. INFORMATIONS DIVERSES

- ✦ Monsieur BONNAFE fait appel aux élus volontaires et disponibles pour siéger dans les instances de l'ADMR.
- ✦ Madame MOUCHET informe le conseil municipal que la fête de l'ALAE se déroulera le vendredi 24 juin et que les élus sont les bienvenus.
- ✦ Madame le Maire propose la constitution d'un groupe de travail sur l'organisation d'une session de cohésion de groupe à destination des élus du conseil municipal. Les membres seront Céline BREIL, Patrick DI BENEDETTO, Morgane GUILLEMOT, Barbara KIRCH, René BEGUE et Franc CORTESE .
- ✦ Madame OGRODNIK projette un film et une planche photographique de la nouvelle toiture de la salle polyvalente.

La séance est close à 21h00.

Le Maire,

Chantal AYGAT



Le Secrétaire de séance,

Fabrice MARTINEZ

